

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARNE

DE LA COMMUNE DE PROUILLY

NOMBRES DE MEMBRES

Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	14

Date de la convocation

06 octobre 2025

Date de la séance

10 octobre 2025

N°2025_10_04

Recensement de la population
2026 : Création de deux postes
d'agents recenseurs et fixation des
conditions de rémunération

Séance du 10 octobre 2025

Le dix octobre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISE.

Présents : Catherine MALAISE, Claude LÉVÊQUE, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Justine MARCY-CHINCHILLA, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Jocelyne LARUE représentée par Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER représentée par Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN représenté par Jean-Noël GODIN, Audrey POTAUFEUX représentée par Frédéric LEFEVRE

Absents excusés :

Absents : Damien GOULARD

Secrétaire de séance : Brigitte GODART

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21 10°,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

CONSIDÉRANT que l'enquête de recensement de la population dans la commune se déroulera du 15 janvier 2026 au 14 février 2026,

CONSIDÉRANT la possibilité de recruter comme vacataires des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés,

CONSIDÉRANT que les opérations de recensement de population dans la commune correspondent à une mission spécifique pouvant donner lieu à ce type de recrutement,

CONSIDÉRANT l'avis des membres de la commission « Ressources Humaines », en date du 29 septembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser le recrutement de deux vacataires en qualité d'agents recenseurs pour assurer la mission spécifique et ponctuelle liée aux enquêtes de recensement de la population pour la période allant du 2 janvier au 20 février 2026, compte tenu des journées de formation prévues en janvier 2026.

Les agents seront rémunérés à raison de :

- 1,60 € par bulletin individuel rempli ;
- 1,40 € par feuille de logement remplie.

La collectivité versera un forfait de 120 € pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 40 € pour chaque demi-journée de formation.

Le Maire,
Catherine MALAISE



Date de transmission de l'acte: 17/10/2025
Date de réception de l'AR: 17/10/2025

051-215104159-2025_10_04-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 17/10/2025

Date de reception de l'AR: 17/10/2025

051-215104159-2025_10_04-DE

A G E D I